



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Région de Sédhiou

oooooo/oooooo//oooooo

Département de Bounkiling

oooooo/oooooo//oooooo

Arrondissement de Diaroumé

COMMUNE DE FAOUNE

PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT (PTI)

(2021 – 2022 - 2023)

Août 2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE FAOUNE	4
1.1. Le milieu physique	4
1.1.1. La situation géographique.....	4
1.1.2. Reliefs et sols.....	5
1.1.3. Le climat	5
1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie	5
1.1.5. La pluviométrie	6
1.1.6. La végétation et la faune.....	6
1.2. Le milieu humain	6
1.2.1. La répartition de la population.....	6
1.2.2. L'état et la dynamique de la population	7
II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE	
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE.....	7
2.1. La Vision de Développement	7
2.2. Les axes stratégiques du développement.....	8
I. ACTIONS RETENUES.....	8

INTRODUCTION

Le Sénégal est un des rares pays en Afrique de l'Ouest ayant connu un processus de décentralisation tout azimut avant les indépendances, avec la création en 1872 des Communes de Gorée et de Saint-Louis. La volonté des gouvernants sénégalais de mettre en place des politiques de décentralisation fiables se confirme davantage avec la publication d'un premier Code de l'Administration Communale dès 1966, la création des Communautés rurales en 1972, l'introduction du contrôle juridictionnel a posteriori et de la régionalisation en 1996.

Dans le souci de rendre davantage plus efficace et efficiente la gouvernance territoriale, les nouvelles autorités sénégalaises se sont engagées, à partir de 2013, dans une nouvelle réforme appelée Acte III de la décentralisation. Ainsi, par l'Acte III de la décentralisation, il s'agit d'une part, « **de préparer un cadre adéquat pour la territorialisation des politiques publiques et des offres de services publics** » et d'autre part, « **d'Organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable à l'horizon 2022** ».

La mise œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau Code Général des Collectivités territoriales à travers la **loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013** qui abroge et remplace les lois **n° 96-06 et 96-07**. L'article premier du Code d'annoncer que « ***dans le respect de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire, les collectivités territoriales de la République sont le Département et la Commune*** ».

Les Communes et les Départements, seuls ordres de collectivités territoriales, ont pour missions la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. L'accomplissement d'une telle mission passe par l'élaboration et la mise en œuvre de :

- ✓ Plans Départementaux de Développement (PDD) ; et
- ✓ Plans de Développement Communal (PDC).

Ces documents ont l'avantage d'identifier les besoins prioritaires des collectivités territoriales, dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel, environnemental, etc.) et de procéder à leur planification dans le temps et dans l'espace.

C'est dans ce cadre que l'Agence Régionale de Développement de Sédhiou (ARDS), dans sa mission d'appui technique aux collectivités territoriales, en collaboration avec le PAPSEN¹ comme partenaire financier, a coordonné techniquement, en 2018, l'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Faoune.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC, fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les

¹ Programme d'Appui au Programme National d'Investissement dans l'Agriculture au Sénégal

nouvelles priorités de la Commune. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE FAOUNE

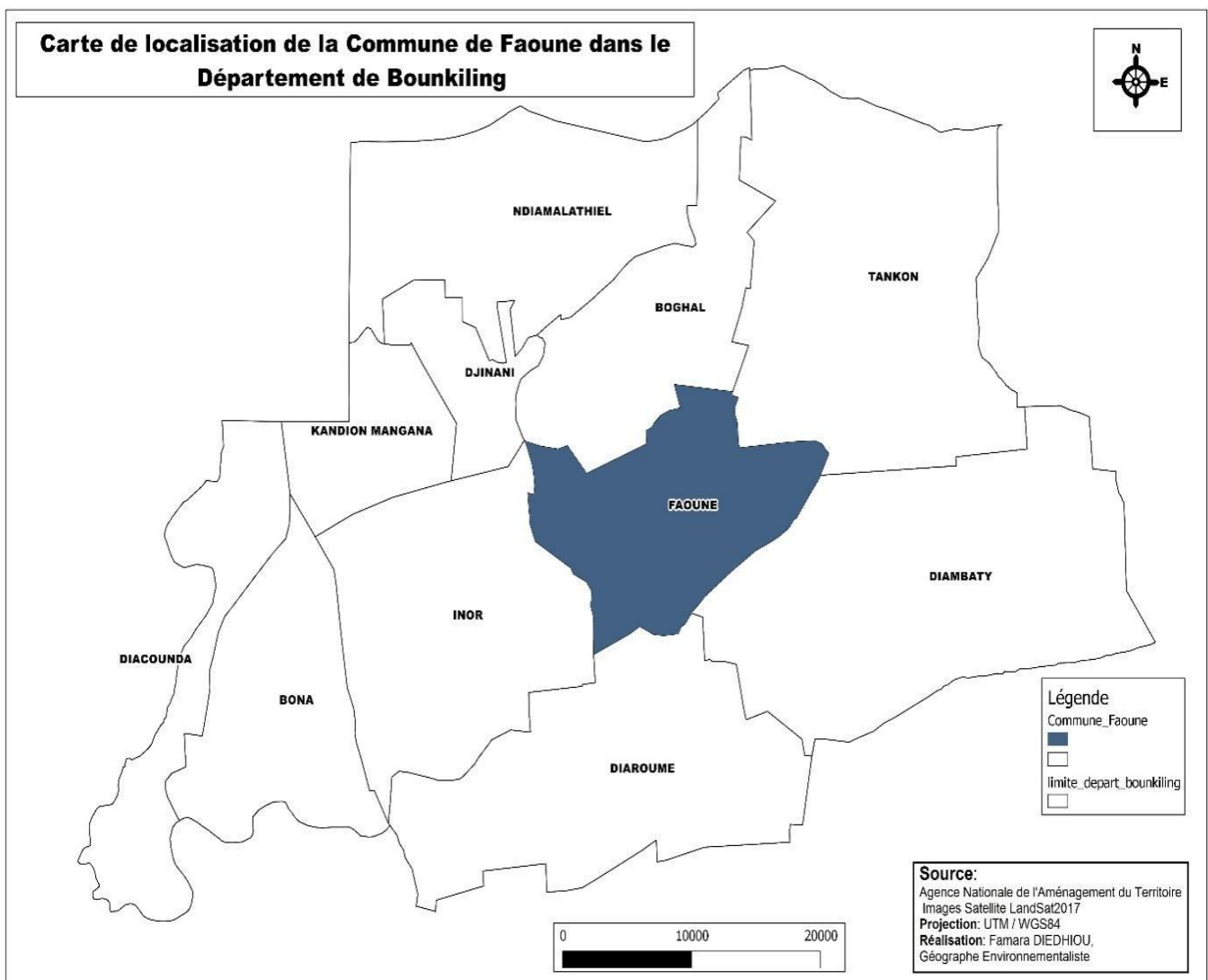
1.1. Le milieu physique

1.1.1. La situation géographique

La Commune de Faoune est située dans l'Arrondissement de Diaroumé, dans le Département de Bounkiling. . La communauté rurale de Faoune est devenue commune en 2014 avec la réforme de l'Acte III de la décentralisation par la **loi 2013-10 du 28 décembre** portant Code général des Collectivités territoriales

Elle est limitée :

- ✚ à l'Est par les Communes Diambaty et Tankon ;
- ✚ à l'Ouest par la commune d'Inor ;
- ✚ au Nord par les communes de Boghal et Djinany ;
- ✚ au Sud par la commune de Diaroumé.



1.1.2. Reliefs et sols

Le relief de la commune est constitué de plateaux parsemé de bas-fonds de part et d'autres du terroir favorable à la riziculture. Les sols sont de type argileux (deck), argilo sableux (deck-dior), sableux argileux (dior-deck).

- Les Deck-Dior : ce sont des sols argilo sableux de couleur rouge ou beige que l'on trouve sur le plateau et sensible à l'érosion. Ils sont légers et faciles à travailler. Ces types de sol sont favorables à la culture du coton, du mil, de l'arachide, du maïs, du sorgho, etc. Cependant, l'utilisation d'intrants constitue un facteur essentiel pour permettre l'amélioration de leur structure et d'augmenter les rendements.
- Les Dior Deck : ce sont des sols sableux argileux favorables aussi à la culture du mil, du maïs, de l'arachide.
- Les sols hydro morphes que l'on trouve dans les bas-fonds propices à la riziculture
- Les Sols Deck : ce sont des sols noirs, lourds et argileux, riches en matières organiques avec une bonne capacité en rétention d'eau. Ces sols hydromorphes, sont propices au maraîchage, à la culture du riz, du coton et du maïs. On les rencontre dans les bas-fonds. Cependant, les effets de l'érosion hydrique (ensablement), font que ces sols ont tendance à perdre leurs aptitudes. L'appauvrissement des sols qui a été notifié lors des réunions de zone peut être expliqué par plusieurs facteurs : la surexploitation, l'érosion, l'amendement ...

On note également une faible proportion de sols latérites.

1.1.3. Le climat

Le climat est de type soudano sahélien alternant deux saisons :

- ❖ Une saison sèche allant de novembre à mai, pendant laquelle la zone est balayée par les vents du nord (Alizé et l'harmattan) ; et
- ❖ Une saison des pluies de juin à octobre, période pendant laquelle c'est la mousson qui s'installe, celle-ci étant à l'origine des importantes précipitations que reçoit la zone.

Les températures présentent d'importantes variations pouvant aller jusqu'à 40°C en mois de juin.

1.1.4. L'hydrographie et l'hydrologie

Elles sont composées des eaux de surface et souterraines.

La commune dénombre 12 marres dans les 31 villages et qui se forment d'Est en Ouest grâce au ruissellement des eaux de pluies abondantes dont l'aval représente l'affluent de Bagadadji dans la commune de Diaroumé. Malgré l'importance des eaux de surface, la plupart tarissent à partir du mois de janvier, entraînant ainsi des difficultés d'abreuvement du bétail.

La nappe phréatique et celle du maëstrichtien alimentent les eaux souterraines accessibles par les puits et forages. La profondeur de la nappe varie de 35 à 50 m d'est en Ouest vers les terres hautes. Ces eaux constituent la principale source d'eau consommable pour les populations.

Cependant, les points d'eau restent insuffisants au regard des besoins en eau de surface pour l'abreuvement du bétail et de l'absence d'aménagement de bassins de rétention en vue de développer des spéculations maraichères.

1.1.5. La pluviométrie

L'analyse des données nous indique une instabilité du cycle pluviométrique, qui a été plus remarquable entre 2011, 2012 et 2013.

En effet, en 2011 une baisse considérable a été observée, le maxi a été noté en 2012 avec 1448 mm en 73 jours de pluie. En 2013, ont été enregistrées les plus faibles précipitations (438.7 en 32 jours de pluie). Ces perturbations notées dans l'évolution de la pluviométrie montrent l'effet du changement climatique, qui se répercute sur les rendements agricoles.

1.1.6. La végétation et la faune

Le couvert végétal est fortement influencé par les conditions climatiques dont la pluviométrie et les actions anthropiques. Il est composé de trois strates : la strate herbacée, arbustive et arborée. La commune ne dispose pas de forêt classée encore moins de forêts communautaires.

La végétation est de type Soudano- Guinéen et caractérisée par des peuplements assez homogènes. L'étage dominant avec des arbres atteignant 5 à 18 m de haut, est composé des espèces suivantes : Dimb, venn, caïlcédrat, kapokier, fromager, lenké (afzeliaafricano), beer, iir, nété, baobab, santan (danielaolivary) et le palmier à huile.

L'exploitation forestière est aussi présente dans la localité avec l'existence de produits de cueillettes abondants, dont on peut citer : le Nété, le pain de singe, le Saba senegalensis (madd), le tol, l'anacardium et le Solom. Aucune initiative de filière organisée autour de l'exploitation des produits de cueillettes, elle se fait à titre individuel et informel avec une utilisation irrationnelle de la ressource.

La commune dispose d'une faune importante, compte tenu de l'habitat naturel existant. Elle est constituée principalement de gibier à poils (chat, hyène, chacal, phacochère, lièvre...), de gibier à plumes (pintades, canards, sauterelles, pigeons, perdrix, grand calao, tourterelles, perroquets ...) et des primates (galago du Sénégal, le patas, le singe, le babouin...).

1.2. Le milieu humain

1.2.1. La répartition de la population

La population est composée en majorité de peulh, de wolof et de manding ; ils sont suivis des sérères, des bambaras, des diahanké et des diolas qui représentent les minorités ethniques. La population est musulmane à plus de 98%.

Selon les données du recensement de 2013 effectué par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la population de Faoune est de treize mille quatre cent soixante (13.460) habitants avec un taux de 48,7% de femmes.

En 2018, la population est estimée à 15.886 habitants avec un pourcentage de femmes inchangé.

Cependant, la répartition de la population sur le terroir montre une certaine disparité car étant inégale.

En effet, la commune dénombre officiellement 31 villages répartis en trois Zones¹ (la zone de Faoune, la zone de Touba Mouride et la zone de Médina Bocar Sy). La répartition spatiale montre que la Zone de Touba Mouride est la plus peuplée avec 5089 habitants soit 37,8% de la population totale, suivie de la Zone de Faoune avec une population de 4548 soit 33,8% et la Zone de Médina Bocar Sy avec 2502 habitants.

Cette concentration de la population dans la Zone de Touba Mouride, malgré qu'elle n'abrite pas le chef-lieu de commune est due au fait qu'elle regroupe l'essentiel des infrastructures commerciales ("louma" + foirail) de la commune, à laquelle il faut associer son accessibilité. Ses habitants viennent essentiellement du nord et sont majoritairement des Wolofs et Sérères, et sont réputés être de grands cultivateurs.

1.2.2. L'état et la dynamique de la population

Les mouvements migratoires touchent essentiellement les jeunes et se manifestent dans les deux sens: l'exode rural vers les villes du Nord (Dakar, Louga). Il y'a deux tendances: la migration temporelle des élèves et surtout des jeunes filles qui, pendant les grandes vacances, se rendent dans ces grands centres pour exercer de petits métiers pour mieux préparer les rentrées scolaires ou en appui à leurs familles respectives. Parallèlement, les jeunes garçons rejoignent leurs villages respectifs afin d'aider leurs parents dans les travaux champêtres.

Pour les départs, il faut aussi noter les destinations vers l'Europe (Italie) avec le phénomène de l'émigration non régulière, dont les motifs sont principalement économiques: recherche d'emplois ou d'un avenir meilleur. Les populations émigrent aussi vers les autres pays de l'Afrique tels que la Gambie, la République de Guinée et le Congo.

II. RAPPEL DE LA VISION ET DES AXES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. La Vision de Développement

Faoune, est une commune qui dispose d'un potentiel économique qu'elle peut valoriser au regard de ses richesses naturelles et sa force commerciale (l'importance de son « louma » au niveau départemental). Cependant, la commune fait face à un certain nombre de contraintes, qui plombent son développement, auxquelles il faut pallier.

Par conséquent, les options de développement retenues sont :

- ✓ La promotion des secteurs d'activités économiques ;
- ✓ Le développement de mécanismes pour répondre à l'effet du changement climatique ;
- ✓ La préservation des Ressources Naturelles ;
- ✓ La formation de Ressources Humaines de qualité ;
- ✓ La promotion du bien-être des populations et la protection des groupes vulnérables ;
- ✓ Le renforcement de capacité des acteurs économiques locaux ; et
- ✓ La promotion du partenariat et de la coopération décentralisée.

Ainsi, partant des potentialités et contraintes du développement socio-économique de la commune, la vision qui en découle est : « **Faoune, Pôle**

Agricole, Commercial et Culturel du Département de Bounkiling, leviers d'un processus de Développement inclusif et durable, Horizon 2023 »

La matérialisation de cette vision se fera par la mise en oeuvre de 8 programmes qui permettront de satisfaire les besoins des populations sans exclusion sociale, à savoir disposer d'eau en quantité suffisante, d'améliorer leur bien-être et conditions de vie, leur faciliter les déplacements...

2.2. Les axes stratégiques du développement

Trois axes prioritaires se dégagent de ce processus de planification. Ils permettront, certainement, d'atteindre la vision déclinée par les autorités locales ce, d'ici à l'horizon temporaire 2023 :

AXE 1 : Promouvoir le développement des secteurs créateurs de richesses.

Axe 2 : Assurer un environnement propice à la promotion du Capital humain, à l'inclusion sociale et à la gestion rationnelle des Ressources Naturelles ;

Axe 3 : Développer la gouvernance participative, la coopération et le partenariat.

III. ACTIONS RETENUES

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTE	construire et équiper deux cases de santé	Saré Pathé Diallo ; Diockoul	12000		12000	24000
	Renforcer l'équipement sanitaire du Poste de santé (lits d'observation, table de consultation, table d'accouchements, etc.)	Faoune	10000	5000		15000
	Acquérir une ambulance médicalisée	Faoune		20000		20000
EDUCATION	construire et équiper une case des tout-petits	commune	12500	12500		25000
	clôturer 12 écoles élémentaires	Faoune, Sinthiou A Barry, Madina Demba Gano, Saré Alpha, Boussinky, Madina Bocar Sy, Touba Mouride, Saré Demba Thioune, Nguéyène, Fass Ndiayène, Darou Diné, Saré Mouctar	40000	40000	40000	120000
	raccorder les écoles aux Réseaux d'Adduction d'Eau Potable	Saré Alpha, Saré Demba Thioune, Diockoul, Médina Bocar Sy, Ngeyene, Médina Demba Gano, Faoune, Saré Aliou, Fass Ndiayé, Boussinki	15000	7000	10000	32000
	construire des blocs d'hygiène de 4 compartiments	8 écoles (Médina Demba Gano, Saré Alpha, Saré Moutar, Diockoul, Boussinki, Fass Ndiayé, Darou Dine, Saré Alimou Barry)	10000	10000		20000
	remplacer 24 abris provisoires	commune	68000	68000	68000	204000
	acquérir 374 tables banc	commune	13000			13000
	construire 9 blocs administratifs	Médina Demba Gano, Saré Alpha, Saré Moutar, Diockoul, Boussinki, Fass	48000	48000	48000	144000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Ndiayé, Darou Dine, Saré Alimou Barry, Nguéyène				
	Electrifier les écoles élémentaires le long de la RN4 (PM ²)	Nguéyène, Saré Alpha, Médina Demba Gano, Médina Bocar Sy				0
HYDRAULIQUE	construire un forage équipé d'un château d'eau de 200 m ³ /25 m	commune	45000	50000	27000	122000
ASSAINISSEMENT	construire 100 DLV pour les ménages	commune	60000	80000	60000	200000
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	acquérir des tricycles pour évacuation des ordures ménagères	commune		1800		1800
	aménager un centre de traitement des ordures ménagères (PM)	commune				0
	Acquérir 30 bacs à ordures	commune		900		900
	aménager des zones concertées	commune	30000	20000		50000
	former les populations sur les coupes de bois	commune	500		500	1000
	reboiser 30 ha (10 ha/an)	commune	5000	2500	2500	10000
	former les populations en gestion des ressources naturelles (PM)	commune	500		500	1000
URBANISME & HABITAT	élaborer et mettre en œuvre un POAS	commune				0
JEUNESSE & SPORT	créer un centre socio-économique	Faoune	25000	25000		50000
	aménager une aire de jeu (clôture de terrain, toilettes)	commune		10000		10000
Sous-total secteurs sociaux			394500	400700	268500	1063700
Secteurs économiques						
AGRICULTURE	acquérir du matériel agricole (50 semoirs,	commune	27456,666	27456,667	27456,667	82370

² Pour Mémoire

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
	50 houes sine, 50 harara, 3 tracteurs					
	construire 3 magasins de stockage	Touba Mouride, Fass Ndiayène, Saré Pathé Diallo	15000	15000	15000	45000
	construire 5 digues de retenue d'eau	Saré Alpha, Médina Demba Gano, Nguéyène, Saré Pathé Diallo, Faoune	280000	280000	280000	840000
	Aménager 6 blocs maraîchers	Saré Alpha, Boussinki, Saré Pathé Diallo, Faoune, Bambara, Saré Demba Thioune)	20000	20000	20000	60000
	aménager une ferme agricole de 25 ha	commune		30000	30000	60000
ELEVAGE	aménager deux parcs à vaccination	Saré Pathé Diallo, Saré Alpha	5000		5000	10000
	Réaliser 5 abreuvoirs raccordés aux Réseaux d'Adduction d'Eau Potable	commune	5000	5000		10000
	aménager une ferme fourragère de 10 ha	commune		20000	20000	40000
	construire une unité de transformation du miel	Faoune	5000			5000
PECHE & AQUACULTURE	construire 5 étangs piscicoles (PM)	Saré Alpha, Médina Demba Gano, Nguéyène, Saré Pathé Diallo, Faoune				0
FORESTERIE	construire une unité de transformation des produits non ligneux			20000	10000	30000
Sous-total secteurs économiques			357456,666	417456,667	407456,667	1182370
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE ET ARTISANAT	construire un marché hebdomadaire	Touba Mouride	50000	50000		100000
	construire un marché permanent	Faoune		20000	20000	40000
	former 100 maîtres artisans	commune	2500		2500	5000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	aménager 38 km de piste	Touba Mouride - Fass Ndiayé (09 km) ; Missira BD-	60000	30000	24000	114000

DOMAINES	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
		Keur sette (11 km) ; Saré Alpha-Saré Moussa Sy-Saré Demba Thioune-Darou Dine (09 km) ; Médina DG-Diamaguene-Boussinki-Tabatou-Bambaracounda (09 km)				
	construction de 4 ponts (PM)	Bambaracounda-Boussinki ; Bambaracounda-Saré Alpha ; Saré Demba Thioune-Saré Alpha ; Saré Moutar-Diockoul				0
	étendre le réseau des opérateurs de téléphonie et d'internet mobile (PM)	commune				0
Sous-total secteurs d'appui à la production			112500	100000	46500	259000
GOVERNANCE						
	Informatiser l'état civil		13000			13000
	former les élus et OCB sur la décentralisation et la gouvernance	commune	1000	500	500	2000
	mettre en place un dispositif opérationnel de collecte des taxes et impôts (PM)	commune				0
Sous-total Gouvernance			14000	500	500	15000
Total PTI			878456,666	918656,667	722956,667	2520070

Le coût total du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Faoune est de **deux milliards cinq cent vingt millions soixante dix milles (2.520.070.000) francs CFA.**